

Vos références utiles

Titulaire du contrat :

TILLIE JULIEN

Co-Titulaire(s) :

ANNETT SUSAN

Courriel :

jutil@orange.fr

Référence client :

CNT-17-10384

Référence point de livraison (PDL) :

23458465961796

Lieu de consommation :

LIEU DIT MONTAY 46120 BOURG

Puissance(s) souscrite(s) :

12 kVA

Structure tarifaire :

C5 Base - BTINF SDT

TILLIE JULIEN
LIEU DIT MONTAY
MONTAY
46120 BOURG

Pour répondre à vos questions

ENERCOOP

TSA 60039

75927 PARIS CEDEX 19

01 75 44 41 56 (prix appel local)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(hors jours fériés)

@ service-client.part@enercoop.org

www.enercoop.fr

Une panne du réseau électrique?

Enedis (anciennement ERDF)

Accueil dépannage 24h/24h :

09 726 750 46

Appel non surtaxé

Pour tout savoir sur vos démarches, vos droits,
les économies d'énergies possibles, contactez le
service d'information des pouvoirs publics :

Énergie-info

0 800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe)

www.energie-info.fr

Synthèse de votre facture

(détaillée au verso)

Mois de livraison concerné: **Novembre 2024**

Consommation 96,97 €

Abonnement 168,38 €

Prestations / Services 0 €

**Total H.T.T. (Hors Taxes, contributions
et TVA) 265,35 €**

Total Taxes et contributions 60,01 €

Total Hors TVA 325,36 €

Total TVA 34,95 €

Dont TVA à 5,5 % sur 207,69 €

11,42 €

Dont TVA à 20 % sur 117,67 €

23,53 €

Total TTC 360,31 €

Reste à payer des factures précédentes 0 €

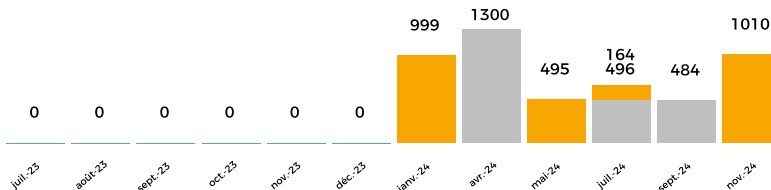
Montant prélevé à
compter du :
09/12/2024

360,31 €

Date limite de paiement :
09/12/2024

Historique de votre consommation

(en kWh)



Index estimé Index déclaré

Vos prochaines étapes

Votre prochaine facture vous sera adressée le : **21/01/2025**

Votre prochain relevé de compteur est planifié pour le : **21/03/2025**

Comment être facturé sur vos consommations réelles ?

Pour une facturation basée sur vos consommations réelles, réalisez vous-même le relevé de votre index sur votre compteur et saisissez ces valeurs sur votre [espace en ligne](#) accessible depuis [enercoop.fr](#)

Délai de transmission des index : entre le **03/01/2025** et le **16/01/2025**

Conseils malins pour maîtriser votre énergie

Vous retrouvez les **solutions** proposées par **Enercoop** pour vous aider à **réduire votre consommation** d'électricité sur : [enercoop.fr](#), rubrique : [la maîtrise de l'énergie](#)



Talon de règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture
sera prélevé sur le compte suivant :

Montant : 360,31 €

Date : 09/12/2024

BIC : CMCIFR2AXXX

IBAN : FR761027802250000XXXXXXXXXX

Titulaire : TILLIE Julien

Référence Unique du Mandat :

xxFR94ZZZ512515ENERCO00012519200001

Référence de facture : NATLFAC24-03593638

Référence Client : CNT-17-10384



Détail de votre facture

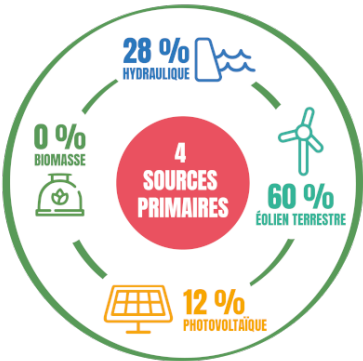
Offre : Enercoop 2024 Type de contrat : Enercoop 2024 - C5 - BTINFLU SDT Référence de compteur : 23458465961796392

Consommation	Début index	Fin index	Mode	Quantité consommée	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Période du 05/09/2024 au 21/11/2024	04/09/2024	21/11/2024						
- Consommation	607	1617	Estimé	1010 kWh	0,09601 €/kWh	96,97 €	20 %	116,36 €
TOTAL Consommation						96,97 €		116,36 €
Abonnement d'électricité	Début période	Fin période		Quantité	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Abonnement	21/11/2024	20/01/2025		60 Jours	2,80633 €/jour	168,38 €	5,5 %	177,64 €
TOTAL Abonnement						168,38 €		177,64 €
Taxes et contributions				Quantité	Taux ou prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)				179,27 €	21,93 %	39,31 €	5,5 %	41,47 €
Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)				1010 kWh	0,0205 €/kWh	20,70 €	20 %	24,84 €
TOTAL Taxes et contributions						60,01 €		66,31 €
TOTAL TTC								360,31 €

Abonnement, services, consommation	+	Taxes, contributions, TVA	-	Acomptes déjà versés
265,35 €		94,96 €		0 €

➔ 100 % renouvelable

Enercoop vous garantit une production d'électricité issue d'énergies 100 % renouvelables en contrats directs avec les producteurs



➔ 100 % coopératif

Enercoop est une coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Deux tiers de ses clients en sont sociétaires



➔ 100 % local

Le réseau Enercoop est composé de 11 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire *, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



*Hors entreprises locales de distribution

En 2023, les garanties d'origine utilisées pour certifier l'électricité 100% renouvelable fournie par ENERCOOP à l'ensemble de ses clients se répartissent comme suit : 28% hydraulique - 60% éolien terrestre - 12% solaire photovoltaïque. 14% de ces garanties d'origine ont été acquises aux enchères (art. L. 314-14-1 du code de l'énergie). L'estimation des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2023 est de 15,5 gCO2eq/kWh(1) et pour la distribution de 4,7g CO2eq/kWh. (1) Informations obtenues à partir des données produites par l'ADEME (bilans-ges.ademe.fr)

➔ Informations diverses

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : www.ademe.fr
- Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : www.enercoop.fr
- Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés. Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs sur www.enercoop.fr.
- Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la TVA.
- Tout retard de paiement entraîne l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Remboursement en votre faveur en cas de trop-perçu d'Enercoop : conformément à l'arrêté du 18/04/2012 relatif aux factures d'électricité, les remboursements <25€ pour les particuliers sont reportés sur la facture suivante (y compris sur la facture de régularisation de mensualisation), sauf demande expresse de remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Enercoop n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : en vous connectant au site <https://www.energie-mediateur.fr/>, par courrier à l'adresse : Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : infoconso@energie-mediateur.fr